

Vendredi 19 août 2022

Le Directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale et les élus de la Ville de Saint-Paul à l'école de Roche Plate, à Mafate

Ce jeudi 18 août, une délégation conjointe est allée à la rencontre des parents des élèves scolarisés à l'école de Roche Plate à Mafate après deux jours de perturbations. La délégation était composée de Michel Houdu, directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale, d'Ali Élarouti, inspecteur de la circonscription Possession/Mafate, Jean Florent de Langlard, coordinateur des écoles de Mafate ainsi que des élus de la Ville de Saint-Paul, Nila Radakichenin, élue en charge des affaires scolaires, Yann Crighton, élu en charge de la restauration scolaire et Jean-Philippe Marie-Louise, élu en charge des relations avec les habitants de Mafate.

Cette visite a permis de constater l'avancée des travaux de la nouvelle école de Roche Plate sur le « Plateau Église » et le respect du calendrier. En attendant la livraison prévue pour début 2023, un dispositif a été mis en place l'année dernière pour la prise des repas durant la pause méridienne. Il repose sur la livraison régulière de denrées alimentaires par la Ville de Saint-Paul pour l'aide à la préparation des déjeuners.

Hier, jeudi 18 août, cette solution temporaire a été approuvée par la majorité des parents d'élèves qui souhaite la continuité de ce service jusqu'à la livraison de l'école.

Aussi, en accord avec les parents d'élèves présents, l'Académie de La Réunion et la Ville de Saint-Paul, un aménagement du rythme scolaire a été acté pour l'école de Roche Plate. Cet aménagement a pris effet ce jour, vendredi 19 août. **Les cours se déroulent dorénavant de 8h à 11h et de 13h à 16h afin de permettre aux élèves de prendre le temps de déjeuner à leur domicile.** En complément, la Ville de Saint-Paul précèdera à un envoi régulier d'eau embouteillée par hélicoptère pour les écoliers de Roche Plate.

Les 8 élèves scolarisés ont repris le chemin de l'école ce vendredi 19 août 2022.

COMMUNIQUÉ